



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 décembre 2009

Création d'Allistene, l'Alliance des Sciences et Technologies du Numérique

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, se félicite de la création d'ALLISTENE, l'Alliance des Sciences et Technologies du Numérique, regroupant six acteurs clés de la recherche française : la Conférence des Directeurs d'Écoles et Formations d'Ingénieurs (CDEFI), le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), la Conférence des présidents d'université (CPU), l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) et l'Institut Télécom. La création de cette Alliance s'inscrit dans le cadre de la réforme de notre système de recherche qui vise à décloisonner les relations entre les acteurs, en développant les initiatives de coordination et de partenariat.

La ministre a souligné que la concrétisation de cette alliance avait été rendue possible grâce à la structuration en instituts du CNRS, en particulier la création de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I). En effet, ces instituts animent, dans leur domaine scientifique, un réseau d'unités de recherche et ont une fonction de prospective et de programmation, permettant ainsi au CNRS de se recentrer sur la fonction de pilotage scientifique des unités mixtes de recherche, en partenariat avec les universités, dans une logique croissante d'agences de moyens.

Elle a également ajouté qu'en se dotant d'une alliance dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la France disposait, à présent, d'une alliance de coordination dans chacun des 3 axes prioritaires de recherche identifiés par la stratégie nationale de recherche et d'innovation [l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie (ANCRE)]. Elle a rappelé qu'une alliance sur « L'eau, l'alimentation, l'environnement et le climat » devrait voir le jour prochainement.

L'Alliance ALLISTENE devra contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique et économique de notre pays, et plus largement de l'Union européenne, dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication et des impacts sur l'environnement, l'économie, le bien-être et la santé humaine. Elle vise notamment à :

- coordonner les acteurs de la fonction programmatique, à savoir les organismes et agences nationaux, autour de priorités scientifiques et technologiques traduisant les grandes orientations nationales dans ce domaine ;
- élaborer des programmes nationaux répondant à ces priorités, et des modalités pour la mise en œuvre de ces programmes au niveau des opérateurs, organismes et universités ;

- renforcer les partenariats et les synergies entre l'ensemble des opérateurs de la recherche du domaine, universités, écoles, instituts, mais également entreprises, autour des priorités et programmes nationaux ;
- prolonger les priorités et programmes nationaux dans les différentes initiatives européennes relevant du domaine ;
- coordonner les politiques d'innovation et de valorisation des partenaires. A ce titre, des représentants des pôles de compétitivité dans le périmètre de l'Alliance et des représentants d'entreprises peuvent être associés, sur décision des groupes programmatiques, aux travaux de ces derniers ;
- proposer une politique nationale de recherche et développement pour les STI, incluant leurs interactions avec les autres disciplines et les industries, notamment l'électronique, allant de la recherche fondamentale à la mise au point de démonstrateurs à des fins d'applications industrielles.

ALLISTENE participera à la définition de la stratégie nationale de la recherche en STIC et des programmes de recherches soutenus par l'Etat dans ce domaine. L'Alliance a vocation à être l'interlocuteur privilégié en matière de sciences et technologies de l'information, dans les nombreux champs de recherches interdisciplinaires dans lesquels ces sciences interviennent. Elle interagira en particulier avec les secteurs industriels (logiciel, électronique, télécommunications...) et les autres alliances, déjà créées.

L'alliance améliorera la coordination entre les deux principaux organismes du domaine, le CNRS et l'INRIA : un Comité de haut niveau élaborera, d'ici juin 2010, un plan d'action pour cette coordination. L'Alliance a aussi un objectif clair de programmation conjointe sur l'ensemble des disciplines des sciences et technologies du numérique. Elle permettra enfin de préparer des approches communes, au plan européen comme à l'international.

Le récent succès à l'appel à projets de l'Institut européen de technologie (IET) du projet coordonné par l'INRIA pour la France, est un encouragement à poursuivre le décloisonnement entre les opérateurs de recherche et les industriels.

Enfin, la ministre a salué la signature de l'accord-cadre entre l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) et la Conférence des présidents d'université. Elle a souligné l'exemplarité de cet accord qui met en place un large partenariat entre les universités et cet organisme de recherche, et qui simplifie leurs relations en termes de gestion, de recrutement, de formation, de valorisation et de programmation conjointe de la recherche. Elle se réjouit également de la volonté constructive de l'INRIA et de la CPU de contribuer activement à la mise en place de chaires d'excellence université-organisme telles que définies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces chaires mixtes ont vocation à attirer les talents à l'université grâce à des conditions de travail attractives en termes de rémunération et d'environnement, et à renforcer le potentiel scientifique des meilleurs laboratoires. Cette initiative complète la politique de partenariats menée par l'INRIA, illustrée par sa participation à ALLISTENE.